



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

En date du 20 Décembre 2018

Présents :

Mesdames : Gisèle DUBARRY, Patricia BRUEL, Patricia DEBBAH, Stéphanie DOLIE, Patricia LAVIGNE et Ana LABERNARIE.

Messieurs : Jacky CHAUVEAU, Jean-Claude DEJEANNE, Maurice GUILLAUME, Pierre LASPALLES Daniel PENE et Dominique RICHARD.

Pouvoirs :

Monsieur Maxime BAT a donné pouvoir de vote à M. DEJEANNE.

Madame Cécile FERBER a donné pouvoir de vote à M. GUILLAUME.

Absente :

Madame Laure TAPIE

Secrétaire de séance : M Jacky CHAUVEAU.

ORDRE DU JOUR :

1. Délibération de non recours envers la CCHB, concernant la Dotation de Solidarité Communautaire
-

1. Délibération de non recours envers la CCHB, concernant la Dotation de Solidarité Communautaire

Madame le Maire présente le projet de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire 2018 qui sera proposé au vote du conseil communautaire qui se réunit le 21 décembre 2018.

Il est important de noter que cette délibération vient troubler fortement l'esprit de solidarité communautaire de la CCHB : des budgets 2018 de certaines communes se trouvent amputés de certaines sommes au profit d'autres.

La Commune de GERDE percevrait donc une DSC d'un montant de 22 274€, soit une différence de + 13 964.17€.

La CCHB demande à toutes les communes de s'engager à ne pas déposer de recours contentieux pour une éventuelle rétroactivité de cette répartition sachant qu'elle ne sera pas en mesure d'y répondre financièrement.

L'exposé du maire entendu,

DELIBERATION :

Le Conseil Municipal, à la majorité par 8 voix pour et 6 abstentions, après avoir délibéré, adopte les conclusions du rapporteur et :

(Vote pour : Mmes DUBARRY, DEBBAH, FERBER, LABERNARIE ; MM CHAUVEAU, GUILLAUME, LASPALLES et PENE.

Abstentions : Mmes BRUEL, DOLIE, LAVIGNE ; MM BAT, DEJEANNE et RICHARD.)

1) S'engage à ne pas déposer de recours en contentieux concernant la rétroactivité de la Dotation de Solidarité Communautaire.

2) Autorise Madame le Maire à signer tous actes utiles.

La séance est levée à 20h15

Le secrétaire de séance

Jacky CHAUVEAU